



Médias citoyens pour la paix et le vivre ensemble au Mali "Bèn Kunafoni"

APPEL A MICROPROJETS

Référence : Ben Kunafoni/AP-2

Lignes directrices d'un appui technique et financier aux initiatives des OSIM* et professionnels/acteurs des médias

Le projet Ben Kunafoni lance un appel à microprojets en vue d'appuyer des initiatives de promotion des valeurs démocratiques, de vivre ensemble en paix et de non-violence portées par des OSIM et acteurs /professionnels de médias (activiste, blogueurs et autres producteurs de contenu).

Date limite de soumission de la demande : **13 octobre 2023 à 15 heures 00**

Le projet Médias citoyens pour la paix et le vivre ensemble au Mali "Bèn Kunafoni" est mis en œuvre par le consortium Grdr, Azhar et CCFD-Terre Solidaire sur financement de l'Union Européenne et du CCFD-Terre Solidaire.



*Organisations de Solidarité Internationale Issues des Migrations

Table des matières

1	Contexte : le projet BEN KUNAFONI.....	3
2	Objectifs de l'appel à microprojets.....	3
3	Les modalités d'accès au soutien financier	4
4	Critères de sélection et d'attribution du soutien financier	6
5	Montant de l'enveloppe financière mise à disposition par le consortium et la durée des microprojets	6
6	Critères pour déterminer le montant exact du support financier pour chaque microprojet :	7
7	Méthodologie de mise en œuvre des microprojets sélectionnés :.....	7
8	Modalités de candidature :	7
9	Information sur l'appel à microprojet	8
10	Évaluation des demandes	8
11	Annexes	9

1 Contexte : le projet BEN KUNAFONI

Indispensable à la consolidation de la cohésion sociale, les médias contribuent à l'établissement et au respect de l'État de droit par la garantie du pluralisme politique et d'une participation citoyenne de qualité. En informant le public sur des enjeux d'intérêt général, ils jouent un rôle primordial dans l'accès à l'information et dans l'exercice d'une citoyenneté active.

Né de la conviction de ce qui précède, le projet « Médias citoyens pour la paix et le vivre ensemble au Mali » ou « Ben Kunafoni » en bambara souhaite renforcer le professionnalisme au sein des médias, mais aussi l'éducation aux médias des consommateurs d'information, afin de promouvoir la paix et la cohésion sociale dans des contextes sécuritaires et politiques propices à la désinformation du citoyen. Il vise à créer des conditions favorables à l'émergence de médias tournés vers la production d'une information citoyenne de qualité par la mise en place de mécanismes de dialogue, de veille citoyenne et d'action.

S'appuyant sur plusieurs années d'expérience à propos des enjeux de citoyenneté, du vivre ensemble et d'une très bonne connaissance des zones d'intervention, le projet est porté par le CCFD-Terre Solidaire en consortium avec le Grdr et l'ONG Azhar. D'une durée de 3 ans (janvier 2022-décembre 2024), le projet cofinancé par l'Union européenne et le CCFD-Terre Solidaire, est mis en œuvre dans les territoires de 3 régions (Kayes, Sikasso et Mopti) de plus en plus exposées aux conflits et au délitement des liens sociaux, dans le district de Bamako ainsi qu'en France, auprès de la diaspora malienne.

Articulé autour de 3 volets d'activités, le projet vise les trois résultats suivants :

Résultat 1 : La société civile, les autorités locales et administratives disposent d'un état des lieux actualisé de la situation dans leurs territoires en matière de pluralisme et d'accès à l'information ainsi que d'une meilleure connaissance du cadre réglementaire et des enjeux de professionnalisation et de régulation des médias.

Résultat 2 : Les acteurs clés du secteur des médias et les acteurs locaux (OSC, OSIM et autorités locales et administratives) renforcent leurs compétences et leur rôle dans la diffusion des valeurs démocratiques, du vivre ensemble et de la non-violence.

Résultat 3 : Des mécanismes de veille et de capitalisation alimentent un plaidoyer auprès des décideurs au niveau local et national ainsi que la sensibilisation des populations.

En vue de réaliser le résultat n° 2 du projet Ben Kunafoni, il est prévu une série d'activités parmi lesquelles l'appui à **la mise en œuvre de 02 initiatives citoyennes, par des acteurs de la diaspora malienne, en lien avec la promotion de valeurs démocratiques, de vivre ensemble, de non-violence (Activité 2.3.2) e**

2 Objectifs de l'appel à microprojets

Les objectifs de cet appel sont de :

- ⇒ Mettre en responsabilité les jeunes et femmes membres des OSIM et professionnels de médias (blogueurs, influenceurs, producteurs de contenus web, etc.), dans la mise en place de leurs propres initiatives de promotion des valeurs démocratiques, du vivre ensemble et de la non-violence, et la production d'une information citoyenne ;
- ⇒ Améliorer l'accès à l'information et la diffusion des valeurs démocratiques auprès de la diaspora malienne en France ;

⇒ Sensibiliser les communautés à l'utilisation responsable des médias sociaux ;

Il s'agit de sélectionner, puis de financer, 02 initiatives citoyennes en lien avec la promotion des valeurs démocratiques, du vivre ensemble, de la non-violence au bénéfice d'organisations de solidarité internationale issues des migrations (OSIM) du Mali en France et des acteurs/professionnels des médias de la diaspora malienne en France.

Les initiatives portées par des associations de la diaspora malienne en France (OSIM) ou des acteurs des médias seront mises en œuvre dans les régions d'intervention du projet Ben Kunafoni au Mali et/ou en France dans le cadre du volet double-espace du projet.

3 Les modalités d'accès au soutien financier

3.1. Couverture géographique

- France

Les organisations de solidarité issues des diasporas et les acteurs des médias seront appelés à apporter une réponse aux enjeux décrits dans le présent document, avec la spécificité de proposer des activités sur le territoire malien ou en France en réponse à une analyse contextualisée réalisée par les porteurs de projet.

3.2. Eligibilité des microprojets

3.2.1 Résultats attendus

Pour être éligibles, les actions et activités pour lesquelles un appui est sollicité doivent poursuivre les résultats attendus suivants :

- ⇒ Promotion d'espaces d'expression, de dialogue et d'actions en vue d'encourager la diffusion des valeurs de paix, de démocratie, du vivre ensemble, de la non-violence ;
- ⇒ Lutte contre la désinformation, l'extrémisme violent, les discours de haine et les stéréotypes de genre ;
- ⇒ Améliorer l'accès à une information libre et de qualité ;
- ⇒ Favoriser la mobilisation citoyenne des jeunes et des femmes ;
- ⇒ Favoriser la promotion des droits civiques et la défense des droits humains ;

3.2.2 Type d'initiatives éligibles

- ✓ Production de reportages citoyens, mise en place de médias citoyens ;
- ✓ Actions de plaidoyer vis-à-vis des autorités locales et services de l'Etat ;
- ✓ Actions de formation et de sensibilisation des membres des communautés réalisées par les jeunes ou pour les jeunes (éducation populaire) ; formation de formateurs ;
- ✓ Actions de monitoring liée au contexte (engagements des élus, engagements des communautés sur la paix et le vivre ensemble, actions en justice)

- ✓ Campagnes d'information et de sensibilisation du grand public ou des décideurs et membres d'institutions publiques (nationales et locales) ;
- ✓ Mise en réseau, recensement et échanges de bonnes pratiques ;
- ✓ Organisation d'ateliers de discussions et débats thématiques au niveau local.

Une attention particulière sera accordée aux associations et acteurs des médias qui prendront en compte un ou plusieurs des éléments suivants :

- ✓ Les initiatives de création ou consolidation de médias citoyens
- ✓ Les initiatives portées par des jeunes femmes
- ✓ Utilisation de vecteurs NTIC : réseaux sociaux qui permettent de démultiplier l'action ;
- ✓ Utilisation de vecteurs culturels : musique, théâtre, qui ont un impact fort sur la jeunesse.

3.2.3. Initiatives non éligibles

Sont inéligibles à un soutien, les initiatives qui seraient dédiées à : l'édification d'infrastructures ou leur réhabilitation, l'achat de véhicule et d'équipement important (plus de 50% du budget), les frais de consultance, une rémunération financière pour la réalisation de l'initiative, le parrainage de tiers pour la participation à des ateliers, séminaires, conférences ou congrès, les actions portant uniquement ou à titre principal sur des bourses individuelles d'études ou de formation, la formation d'un nombre restreint d'individus, les actions de soutien à un parti politique ou une association affiliée, à des activités illicites ou blanchiment d'argent, à des actions violentes ou des groupes violents

3.3. Éligibilité des acteurs

3.3.1 Acteurs éligibles

- Le présent appel est destiné aux organisations de solidarité internationale issues des migrations (OSIM) en France qui répondent aux critères suivants :
 - être une personne morale ; **et**
 - être sans but lucratif ; **et**
 - être apolitique ; **et**
 - être déclaré en tant qu'association de la loi 1901 en France et disposer d'un document qui justifie cette déclaration ; **et**
 - être directement chargé de la préparation et de la gestion de l'initiative non agir en tant qu'intermédiaire.
- Le présent appel est également destiné aux **professionnels/acteurs des médias** (les blogueurs, les influenceurs et autres producteurs de contenu individuels), qui répondent aux critères suivants :
 - être connu au sein de la diaspora comme acteurs de médias (se vérifie par le nombre d'abonnés sur ses comptes et pages des réseaux et médias sociaux) ; **et**
 - Être actif au moins sur deux types de réseaux ou médias sociaux ; **et**

Être producteur des contenus médiatiques en lien avec la promotion des valeurs démocratiques, de vivre ensemble et de non-violence (se vérifie à travers les contenus médiatiques publiés sur réseaux ou médias sociaux indiqués).

être directement chargé de la préparation et de la gestion de l'initiative non agir en tant qu'intermédiaire.

3.3.2 Acteurs non éligibles

Les bureaux d'études et les entreprises privées, les organisations publiques relevant de l'administration ou des services de l'Etat et des collectivités locales, les partis politiques et les associations à but politique, les personnes ou entités figurant sur les listes de mesures restrictives de l'Union européenne.

4 Critères de sélection et d'attribution du soutien financier

Sur la base des documents de projets complets, les critères de sélection appliqués par les comités de sélection seront :

- ⇒ La pertinence de l'initiative par rapport aux objectifs des thèmes prioritaires et aux besoins et contraintes spécifiques de la localité et des cibles : la méthodologie de mise en œuvre des activités proposées ; l'impact attendu ;
- ⇒ La cohérence entre les activités prévues, les résultats attendus et effets, en justifiant le choix des partenaires et bénéficiaires.
- ⇒ Les indicateurs des activités, des résultats, des objectifs, effets et impacts de l'initiative.
- ⇒ Le budget proposé ;
- ⇒ La composition de l'équipe de l'association, porteuse du projet (et notamment prise en compte du genre : au moins 50% de femmes).

5 Montant de l'enveloppe financière mise à disposition par le consortium et la durée des microprojets

Le montant indicatif global mis à disposition au titre du présent appel à propositions s'élève à **six mille quatre-vingt-dix-huit euros (6 098 Euros)**. Le consortium se réserve le droit de ne pas allouer la totalité des fonds disponibles.

Si l'enveloppe financière indiquée par territoire ne peut être utilisée faute de propositions reçues en nombre suffisant ou du fait de leur qualité insuffisante, le consortium se réserve le droit de réattribuer les fonds inutilisés à d'autres régions d'intervention au Mali.

5.1. Montant du soutien financier et durée de mise en œuvre des initiatives

Toute subvention demandée dans le cadre du présent appel à microprojet doit être comprise entre les montants minimum et maximum suivants :

- Montant minimum : 1524,5 Euros
- Montant maximum : 3 049 Euros

Cependant, selon la qualité des projets reçus, le consortium pourra réajuster les seuils dans la limite de l'enveloppe globale de cette subvention en cascade.

5.2. Durée de mise en œuvre des microprojets

La mise en œuvre de tout microprojet dans le cadre du présent appel doit être comprise entre les nombres de mois minimum et maximum suivants :

- Durée minimum : 01 mois ;
- Durée maximum : 03 mois.

6 Critères pour déterminer le montant exact du support financier pour chaque microprojet :

La détermination du montant exact attribué à chaque initiative se basera sur le budget proposé par le porteur de l'initiative. A partir d'une analyse du budget (éligibilité des activités proposées, efficacité des activités), le comité de sélection pourra demander au porteur de retravailler son budget. Il n'est demandé aucun cofinancement de la part des porteurs d'initiative.

7 Méthodologie de mise en œuvre des microprojets sélectionnés :

Les initiatives financées pourront être en lien avec les enjeux actuels au Mali. Les propositions de mise en place/consolidation d'un média citoyen ou toute autre initiative collective de renforcement de l'accès à l'information seront fortement encouragées. Des supports de visibilité et de valorisation des initiatives soutenues seront produits et diffusés sur les réseaux sociaux.

8 Modalités de candidature :

Les porteurs d'initiatives doivent soumettre leur demande en français. Les demandes manuscrites ne sont pas acceptées.

Veillez remplir soigneusement et aussi clairement que possible les annexes suivants afin de faciliter l'évaluation :

- A.2.1 Formulaire de demande (Présentation du microprojet) pour les OSIM ;
- A.2.2 Formulaire de demande (Présentation du microprojet) pour les acteurs /professionnels de médias (activiste, blogueurs et autres producteurs de contenu) ;
- A.3. Format/ du budget du microprojet.

Toute erreur ou incohérence majeure relative à la logique d'intervention ou toute incohérence majeure dans le budget (par exemple si les montants mentionnés dans le budget ne correspondent pas au montant indiqué dans la lettre de demande) peut conduire au rejet de la demande.

8.1. Les demandes complètes doivent contenir les documents suivants :

- i. Une lettre de demande d'appui, dûment signée par le demandeur et adressée au Grdr (A.1. Modèle de lettre de demande d'appui) ;
- ii. Le formulaire de demande (Présentation du microprojet) (A.2.1 ou A.2.2 selon le type de catégories de demandeur) dûment renseigné
- iii. Le format du budget du microprojet dûment renseigné
- iv. La copie du récépissé de déclaration d'association pour les OSIM ;
- v. La copie de la pièce d'identité en cours de validité pour les acteurs/professionnels individuels des médias.

8.2. Les demandes complètes doivent être adressées par mail à :

Lieu de mise en œuvre du microprojet	Organisation référente	Contact
Microprojets portés par la diaspora malienne en France	Grdr	oumou.diallo@grdr.org

Ou déposées en un seul original dans une enveloppe scellée, aux adresses suivantes :

France	Grdr, 26 bis rue Kléber 93100 Montreuil
--------	---

Les demandes complètes soumises rentrent dans le processus de sélection et ne peuvent aucunement être restituées aux demandeurs.

8.3. Date limite de soumission des demandes

La date limite de soumission des demandes est fixée au plus tard **le 09 octobre 2023** et l'heure limite de réception est fixée à **15 heures 00 minute**.

Un accusé de réception sera délivré à chaque demandeur lors du dépôt de la demande, mentionnant la date et l'heure de la soumission. L'accusé de réception signé et daté constitue la preuve formelle de soumission de la demande pour le dépôt physique. Pour les envois par voie électronique, un mail de réception leur sera renvoyé.

Toute demande soumise après la date limite sera rejetée.

9 Information sur l'appel à microprojet

Les potentiels demandeurs peuvent poser par email des questions d'éclaircissement jusqu' **06 octobre 2023 à 16 heures**. Ils seront répondus individuellement par mail aussi.

Le consortium CCFD-Terre Solidaire, Grdr et Azhar n'est pas tenu de fournir des éclaircissements sur des questions reçues après cette date.

10 Évaluation des demandes

Au stade de l'ouverture et de la vérification administrative, les éléments suivants seront évalués :

- Respect de la date limite, faute de quoi la demande sera automatiquement rejetée ;
- Respect de la lettre de demande d'appui, dûment signée par le demandeur et adressée au Grdr ou à Azhar ;
- Respect du formulaire de demande (annexes A.2.1 ou A.2.2) ;
- Respect du format/canevas du budget du microprojet (Annexe A.3);

- Cette évaluation comprend également une appréciation de l'éligibilité du porteur d'initiatives (copie du récépissé de déclaration d'association pour les OSC et copie de la pièce d'identité en cours de validité pour les acteurs/professionnels individuels des médias).

10.1. Calendrier indicatif

	DATE	HEURE
1. Date limite des questions d'éclaircissement	06 octobre 2023	16 heures
2. Date limite de soumission des demandes	13 octobre 2023	15 heures
3. Information des demandeurs concernant l'évaluation des demandes	23 octobre 2023	-
4. Notification de l'attribution du soutien financier	23 octobre 2023	-
5. Signature du contrat (voir modèle en Annexe A.4.)	30 octobre 2023	-

Toutes les heures sont celles qui correspondent au fuseau horaire de la France.

11 Annexes

A.1. Modèle de lettre de demande d'appui ;

A.2.1 Formulaire de demande (Présentation du microprojet) pour les OSIM ;

A.2.2 Formulaire de demande (Présentation du microprojet) pour les acteurs /professionnels de médias (activiste, blogueurs et autres producteurs de contenu) ;

A.3. Format/canevas du budget du microprojet.